

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Mardi 15 février 2022

**Les gérontopôles présentent à Brigitte Bourguignon leur feuille de route pour les années à venir**

**Après avoir réuni pour la 1ère fois le 10 janvier dernier l’ensemble des gérontopôles, Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée, chargée de l’Autonomie, a reçu leur cahier des charges définissant leurs missions et la feuille de route pour les années à venir. Les gérontopôles ont un rôle clef pour répondre au très fort besoin d’expertise sur le grand âge.**

Ce matin, le Professeur Gilles Bérrut, président fondateur du Gérontopôle des Pays de la Loire et Sébastien Podevyn, directeur général de France Silver Économie, en présence de tous les gérontopôles de France, ont remis leur cahier des charges qu’ils avaient à élaborer depuis la réunion du 10 janvier.

Quatre grandes missions sont fixées :

* **La recherche**

Pour mener à bien cette mission, le gérontopôle doit s’appuyer sur deux structurations obligatoires

>Un conseil scientifique, et un réseau de partenaires de recherche ayant une convention avec le gérontopôle, qui permettent des collaborations.

>Un département, ou au moins un secteur, de recherche comprenant au moins un salarié, chargé de projet ou autre animateur, qui garantit la qualité des expertises méthodologiques mobilisées

* **La formation**

Des collaborations sont élaborées avec le conseil régional, les différents organismes de formation et les universités, afin de créer des innovations et une réponse aux besoins aussi bien dans le champ de la formation initiale que de la formation continue.

* **L’économie**

Concrètement, il reviendra à chaque gérontopôle d’oeuvrer pour que les innovations issues du monde la recherche puissent à la fois être évaluées par des gérontopôles et/ou des livings lab – afin d’en valider l’usage et d’en mesurer l’acceptabilité – et des clusters – afin d’en accompagner le développement économique.

* **La communication**

La mission de communication des gérontopôles est essentielle pour participer à l’accompagnement de la profonde mutation que nous dénommons transition démographique.

Afin de suivre l’avancée des travaux, est fixée une grille d’objectifs pour mesurer le niveau de développement de chacun des gérontopôles dans ces 4 domaines d’actions tous les 3 ans. Conformément au souhait des gérontopôles, ce suiv sera assuré par les administrations centrales du Ministère des Solidarités et de la Santé : DGCS, DGOS, DGRI.

|  |
| --- |
| **Les gérontopôles**  Les gérontopôles ont été créés pour répondre au besoin d’expertise en matière de prise en charge du grand âge.  Ils s’inspirent directement du mode de fonctionnement des cancéropôles qui ont su très tôt organiser les compétences sous forme de cluster. Le premier gérontopôle a été créé à Toulouse en 2007.  Leur rôle consiste à servir de centre-ressources pour répondre aux besoins des acteurs du secteur (institutionnels, chercheurs, entreprises, patients, familles, etc.), et notamment dynamiser la recherche et promouvoir la santé des personnes âgées.  Les gérontopôles sont au nombre de **9 en France** et maillent tout le territoire. |

Pour Brigitte Bourguignon « *Durant trop longtemps, le champ du grand âge a été laissé en rase campagne. Pour répondre aux nouveaux défis démographiques, il fallait une structuration des efforts des acteurs. Nous y sommes ! Grâce aux gérontopôles présents en France, il y a aura une meilleure expertise du grand âge déployée. C’est un atout puissant pour continuer d’avancer dans la réforme de l’autonomie que je mène depuis ma nomination en juillet 2020. Le scandale Orpéa ne doit que nous encourager à poursuivre ce travail entamé auparavant et l’accélérer encore plus ! »*

**Contact presse :**

**Ministère chargé de l’Autonomie**

**Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON**

01 40 56 63 74 / [sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr)

|  |
| --- |
| Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l’adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](http://eye.diffusion.social.gouv.fr/c?p=wATNAVLDxBAbEtDD0LHQsNDeRWjQiNCRYtCU0J5BNTjEENCi9NCl0JH7cEX40IvpZdCVUurr0LPZJm1haWx0bzpEREMtUkdQRC1DQUJAZGRjLnNvY2lhbC5nb3V2LmZyuDViMjNjZDMxYjg1YjUzNjA2NmQ5MjkxYcQQ89C0MThR0L5CF9Cw0JVL_dDPD0bQirxleWUuZGlmZnVzaW9uLnNvY2lhbC5nb3V2LmZyxBR-FRc20MTQ2jfQoEPQt9CV0MnQo9C_0MwxQ9C30NXQ3g) |